

Approbation des différents types de régimes spéciaux
d'études et du formulaire de demande de RSE
correspondant

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16 mars 2021

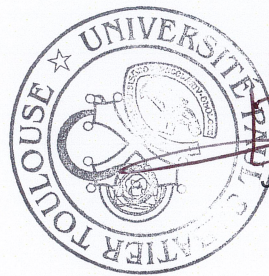
Délibération 2021/03/CFVU – 30

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les différents types de régimes spéciaux d'études et le formulaire de demande de RSE correspondant.

Toulouse le 19 mars 2021



Le Président

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

RSE : REGIME SPECIAL D'ÉTUDES - UT3

Le principe d'égal accès aux études supérieures, est garanti par le code de l'Éducation dans son article L111-1 qui indique «...L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiantes et étudiants. Il contribue à l'égalité des chances... ».

Aussi, soucieuse de la réussite de tous, l'université Toulouse III - Paul Sabatier (UT3) prend en considération les besoins spécifiques de certaines et certains étudiants en adaptant leur scolarité afin de leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions possibles et de favoriser la réussite de leurs études.

Ces derniers ne pouvant se consacrer à temps plein à la poursuite de leurs études peuvent ainsi demander à bénéficier d'un **Régime Spécial d'Etudes** (RSE) leur permettant, dans le cadre de leur contrat pédagogique, en accord avec la ou le responsable de la formation, de pouvoir bénéficier d'aménagement d'emploi du temps et du choix de son mode de contrôle des connaissances.

Aménagements possibles d'études
Régimes d'études accompagnés ou longs (licence accompagnée 3LA ou licence en 4 ans 4L, BUT en 4, 5 ans..)
Priorité dans le choix des groupes de TD et TP
Dispense d'assiduité.
Aménagement des horaires de cours
Epreuve de substitution obligatoire.
Session spéciale d'examens dans le cas d'un contrôle continu intégral
Conservation d'une candidature acceptée en formation sélective avec inscription à titre gratuit (étudiante enceinte...).
Autres modalités à convenir entre la composante et les étudiants

Le RSE est applicable à tous les étudiants et étudiantes de l'Université à l'exception de ceux inscrits en formation continue ou en apprentissage. Les aménagements ne peuvent consister en la suppression/neutralisation des stages, mémoires ou projets tutorés – qui peuvent être aménagés.

En cas de redoublement avec autorisation de continuer (AJAC / Enjambement), le RSE ne peut s'appliquer que sur l'année supérieure et en aucun cas sur l'année en redoublement. Les composantes veillent à l'harmonisation du traitement des situations de leurs étudiants dans les différentes formations, par exemple en mettant en place des commissions d'harmonisation ou d'examen des demandes.

Quand et comment demander le RSE

A l'exception des étudiants et étudiantes en situation de handicap et des étudiantes et étudiants bénéficiant du statut « Sportif de Haut Niveaux », qui prendront respectivement contact avec le Pôle Handicap Etudiant de l'université (<https://www.univ-tlse3.fr/handicap>) ou le Pôle Sport (<https://www.univ-tlse3.fr/departement-du-sport-de-haut-niveau>) pour un accompagnement dans leurs démarches, les autres étudiantes ou l'étudiants éligibles au RSE devront déposer une demande justifiée (<https://www.univ-tlse3.fr/amenagement-des-etudes>) auprès du service de scolarité de leur composante dans un délai de quatre semaines après le début du premier cours de chaque semestre. La décision finale est prise par la ou le responsable de formation en concertation avec l'équipe pédagogique.

En cas de refus d'un RSE il est possible de faire appel de la décision auprès du Président de l'Université.

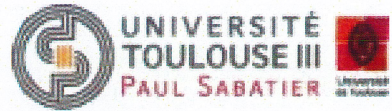
Suite à la validation de la demande, un contrat pédagogique via l'application ConPère doit **impérativement** être rédigé.

Dans quelle situation demander un RSE

Situation	Conditions	Justificatifs à fournir
Avoir une activité professionnelle : salariée, indépendante, ou avoir le statut d'étudiante ou étudiant entrepreneur.	Exercer une activité professionnelle au moins égale à 10 heures par semaine.	Contrat de travail (CDI ou CDD > 4 mois) ou de toute pièce formelle justifiant l'activité et les contraintes d'emploi du temps.
Etre engagé·e dans la vie universitaire et étudiante	Membres titulaires et suppléants des conseils centraux et des conseils de composante, des conseils d'administration du CROUS, du CNOUS et des conseils du CNESER.	Délibération
Etre Sportive ou Sportif de Haut Niveau (SHN)	Etre sur les listes ministérielles arrêtées par le ministère chargé des sports : Élite, Senior, Relève, SCN et Espoir	Copie de la liste
	Appartenir à des structures d'entraînement labélisées par le ministère chargé des sports (Pôle France, Pôle France Jeunes, Pôle Espoir)	Attestation d'inscription à la structure d'entraînement
	Appartenir à un centre de formation d'un club professionnel et bénéficier d'une convention de formation prévue à l'article L.211-5 du code du sport	Convention
	Etre juges et arbitres inscrits sur la liste de haut niveau établie par le ministère chargé des sports.	Copie de la liste
Etre Etudiant Artistes	Etre impliqué fortement dans une activité artistique justifiant un aménagement d'études.	Attestation de l'université validant le statut après examen en commission : Dossier à demander ici.
Etre en Situation de Handicap (ESH)	Etre suivi par le Pôle Handicap Etudiant et ayant fait l'objet d'un arrêté de situation.	Arrêté du président

Etre engagé-e dans la vie associative	Membres du bureau des associations. Pour les associations externes à UT3 l'association doit être régie par la loi du 1er juillet 1901 et être déclarée depuis plus de 3 ans.	Attestation du président de l'association
Etre volontaire en service civique	Être en volontariat sur l'année scolaire, aménagement valable pendant la durée du contrat	Copie du contrat d'engagement
Etre en volontaire dans les armées, les sapeurs-pompiers ou réservistes opérationnels	Justifier d'un contrat d'engagement signé.	Copie du contrat d'engagement
Etre chargé-e de famille	Détenir l'autorité parentale sur au moins un enfant mineur	Copie du livret de famille ou assimilé
Etre enceinte	Grossesse reconnue, à partir du 3 ^e mois et jusqu'à 2 mois après le terme de la grossesse	Certificat médical

REGIME SPECIAL D'ETUDES



Formulaire à compléter, imprimer et signer puis à envoyer ou déposer dans votre secrétariat pédagogique

Numéro Etudiant

NOM

Prénoms

Date, Lieu et Département de Naissance

Adresse Complète

Téléphone

Adresse mail

Diplôme Préparé

Situation nécessitant la demande d'un RSE (choisir dans la liste déroulante)

J'exerce une activité professionnelle

Liste des pièces justificatives à fournir en page 3

Type(s) d'aménagement(s) souhaité(s)

- Aménagements d'emploi du temps (choix d'un groupe de TD ou TP...)
- Dispense d'assiduité aux TD
- Aménagements de cursus
- Aménagements pédagogiques spécifiques (accès à des enseignements en ligne... à préciser)

Autre aménagement : (à préciser)

ATTENTION : Toute permutation de TD ou TP requiert un justificatif témoignant de votre impossibilité à vous rendre aux enseignements sur les créneaux horaires qui vous ont initialement été affectés (ex : emploi du temps de travail, horaires de crèches, garderie, plannings d'entraînements sportifs, etc.)

A compléter si vous avez choisi autre situation nécessitant la demande d'un RSE ou si vous souhaitez apporter un complément d'information

Date de la demande le 08 Mars 2021

Signature

RESPONSABLE DE FORMATION
DECISION

Clauses Particulières :

Nomination d'un tuteur : oui non

Nom et prénom du tuteur :

Favorable selon les clauses particulières ci-dessus Défavorable
Motif (si décision défavorable) :

Toulouse, le
Nom, prénom et signature

Directeur ou Directrice de la composante

Accorde N'accorde pas - Motif du rejet :

Toulouse, le
Visa et signature

Pièces justificatives à fournir à votre dossier selon la situation déclarée

Situation déclarée / Conditions	Justificatifs à fournir
<p>Avoir une activité professionnelle salariée, indépendante, ou avoir le statut « étudiant entrepreneur » Exercer une activité professionnelle au moins égale à 10 heures par semaine.</p>	<p>Contrat de travail (CDI ou CDD > 4 mois) ou de toute pièce formelle justifiant l'activité et les contraintes d'emploi du temps.</p>
<p>Etre engagé dans la vie universitaire et étudiante Membres titulaires et suppléants des conseils centraux et des conseils de composante, des conseils d'administration du CROUS, du CNOUS et des conseils du CNESER.</p>	<p>Délibération</p>
<p>Etre Sportive ou Sportif de Haut Niveau (SHN) * Etre sur les listes ministérielles arrêtées par le ministère chargé des sports : Élite, Senior, Relève, SCN et Espoir * Appartenir à des structures d'entraînement labélisées par le ministère chargé des sports (Pôle France, Pôle France Jeunes, Pôle Espoir) * Appartenir à un centre de formation d'un club professionnel et bénéficier d'une convention de formation prévue à l'article L.211-5 du code du sport * Etre juges et arbitres inscrits sur la liste de haut niveau établie par le ministère chargé des sports.</p>	<p>Copie de la liste Attestation d'inscription à la structure d'entraînement Convention Copie de la liste</p>
<p>Etre Artistes de Haut Niveau (AHN) Etre impliqué fortement dans une activité artistique justifiant un aménagement d'études.</p>	<p>Attestation de l'université</p>
<p>Etre engagé-e dans la vie associative Membres du bureau des associations. Pour les associations externes à UT3 l'association doit être régie par la loi du 1er juillet 1901 et être déclarée depuis plus de 3 ans.</p>	<p>Attestation du président de l'association</p>
<p>Etre volontaire en service civique Être en volontariat sur l'année scolaire, aménagement valable pendant la durée du contrat</p>	<p>Copie du contrat d'engagement</p>
<p>Etre en volontaire dans les armées, les sapeurs-pompiers ou réservistes opérationnels Justifier d'un contrat d'engagement signé.</p>	<p>Copie du contrat d'engagement</p>
<p>Etre chargé-e de famille Détenir l'autorité parentale sur au moins un enfant mineur</p>	<p>Copie du livret de famille ou assimilé</p>
<p>Etre enceinte Grossesse reconnue, à partir du 3^e mois et jusqu'à 2 mois après le terme de la grossesse</p>	<p>Certificat médical</p>
<p>Autre situation</p>	<p>Tout document attestant de votre situation</p>